

devraient pouvoir transmettre la hausse du coût aux consommateurs. Le fuel domestique et l'essence ont augmenté de 7c. le gallon dans l'Est du pays. J'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), tant au comité qu'à la Chambre, de mettre à notre disposition la formule qui a permis au gouvernement fédéral d'accepter la réclamation de la compagnie Imperial Oil, selon laquelle les frais ont augmenté de 7c. le gallon. Je ne puis vérifier nos chiffres que si le ministre fait ce que nous lui demandons. Il pourrait, bien sûr, contester les chiffres de ses fonctionnaires. D'après les miens, les frais des compagnies pétrolières ont augmenté non pas de 7c. mais de 4.5c. le gallon. C'est cette augmentation selon moi, que le prix aurait dû accuser. Si mes chiffres sont exacts, il s'ensuit que les compagnies pétrolières de l'Est du Canada ont fait des profits de surcroît d'environ \$400,000 par jour. Je répète que l'augmentation ne devrait être que de 4.5c. le gallon.

Pourquoi est-ce que je dis cela, monsieur l'Orateur? Le gros du pétrole importé dans l'Est du Canada vient du Venezuela. Le gouvernement de ce pays a établi un régime en vertu duquel il vend du pétrole aux compagnies pétrolières qui, à leur tour, vendent ce pétrole à l'étranger. Le gouvernement vénézuélien a décidé d'imposer des taxes à ces compagnies selon ce qu'il appelle un prix de référence. Autrement dit, ce gouvernement dit aux compagnies pétrolières qu'elles peuvent extraire du pétrole du sol vénézuélien mais qu'elles doivent vendre ce pétrole au gouvernement du Venezuela au prix de référence, et que le gouvernement, en retour, leur rend le pétrole. Voici en quoi consiste le prix de référence: peu importe le prix, le gouvernement du Venezuela impose à la compagnie une taxe de 60 p. 100. J'espère que la Chambre se montrera patiente envers moi; je vais citer de nombreux chiffres mais la question est d'importance. A la mi-octobre, le prix de référence du pétrole vénézuélien importé au Canada était de \$4.65 le baril. Récemment, ce prix est passé à \$7.25 le baril, soit une augmentation de \$2.60. Si cette augmentation de \$2.60 est taxée à 60 p. 100, cela signifie que les compagnies auront à payer un montant supplémentaire de \$1.56 par baril.

Permettez-moi de vous expliquer ce qui s'est passé. La Société Exxon a une filiale connue sous le nom de Imperial Oil qui fait des affaires au Canada et une autre filiale appelée Creole Oil. Aux termes d'un accord avantageux, Creole Oil achète du pétrole vénézuélien qu'elle vend ensuite à Imperial Oil du Canada. Je ne pense pas que Creole Oil ait simplement augmenté de \$1.56 le baril de pétrole vénézuélien qu'elle vend à Imperial Oil, c'est-à-dire en proportion de l'augmentation de la taxe, mais de \$2.60. En d'autres termes, Exxon profite d'une aubaine de \$1.04 le baril. Nous avons donc le cas d'une maison-mère dont une filiale vend à une autre à un prix plus élevé. Imperial Oil peut donc dire au gouvernement que ses frais ont augmenté de X dollars et que les prix doivent donc augmenter dans les mêmes proportions. Cependant, en réalité les bénéfices retournent à la maison-mère. C'est un arrangement commode et avantageux. C'est pourquoi j'aimerais connaître certains faits. Je veux être certain que l'augmentation de 7c. le gallon est justifiée. D'après mes chiffres, une augmentation de 4½c. suffirait. Du fait que les compagnies pétrolières privées contrôlent et manipulent le marché canadien, il faut qu'un organisme gouvernemental comme la compagnie nationale de pétrole participe à l'achat et à la vente pour que le pétrole soit vendu à un juste prix.

Approvisionnement d'énergie—Loi

Si je puis passer de la côte est à l'ouest du Canada, j'aimerais parler d'un autre événement décourageant. Comme nos ressources de pétrole brut classique diminuent, il nous faudra exploiter les sables bitumineux de l'Athabasca. Il faut penser à prendre de l'avance. Si nous devons manquer de pétrole brut classique dans dix ans, il faut que nous prévoyions dès maintenant la mise en exploitation de ces sables bitumineux afin que dans dix ans ces raffineries produisent à pleine capacité. Cela comprend la construction d'au moins une usine chaque année et chaque usine coûtera environ 1 milliard de dollars.

M. Paproski: Cela devrait être 1.7 milliard de dollars.

M. Symes: Si nous acceptons cette proposition concernant la Syncrude, en Alberta, nous allons, compte tenu de la situation actuelle, faire cadeau de 2 milliards de dollars à ce consortium. Si l'on utilisait le vieux système de redevances de l'Alberta, cette province réaliserait un bénéfice net d'environ 4 milliards de dollars pour la durée du projet. Selon la formule actuelle de la Syncrude, l'Alberta et le public de cette province recevront au maximum 1.8 milliard de dollars. Ce chiffre est calculé à un taux d'intérêt de 8 p. 100 sur les 29 prochaines années.

Quels sont les détails de cette transaction? Monsieur l'Orateur, notre caucus s'est rendu à Edmonton la semaine dernière et a eu une réunion privée avec certains des directeurs de Syncrude. Cela a été une véritable révélation. L'usine coûtera environ 800 millions de dollars et il faudra dépenser 200 millions de dollars supplémentaires pour l'aménagement des pipe-lines et les autres installations. Le capital-obligations financera 75 p. 100 du coût de l'usine.

M. Paproski: Je pensais qu'il s'agissait d'une réunion privée.

M. Symes: Tous ces détails sont connus du public. Le gouvernement albertain donnera \$200 millions de dollars et la compagnie donnera \$50 millions de dollars. Que va obtenir le syndicat baptisé Syncrude en retour? Il va engager 20 p. 100 des capitaux, en échange de quoi il contrôlera le projet à 100 p. 100 et obtiendra 50 p. 100 des bénéfices. Le gouvernement engagera 80 p. 100 des capitaux sans obtenir le moindre contrôle; on a dit au public de l'Alberta que ce dernier obtiendrait 50 p. 100 des bénéfices.

Selon les gens de la Syncrude que nous avons rencontrés à Edmonton, la société ne fera ni perte ni profit. Elle ne paiera même pas d'impôt sur le revenu car il s'agit ni plus ni moins d'une compagnie de transfert. Les quatre compagnies pétrolières multinationales qui sont affiliées à la Syncrude obtiendront de cette dernière du pétrole synthétique et en échange la Syncrude obtiendra de ces compagnies l'argent nécessaire pour payer les frais d'exploitation.

Qu'en est-il des lois fiscales dans pareil cas? Qu'entend-on par «bénéfice»? Il en serait autrement s'il nous fallait définir des bénéfices comptables. Mais comme il se peut que nous devions considérer le revenu imposable, ainsi que je le suppose, alors les quatre sociétés multinationales défalqueront de la production de pétrole synthétique de Syncrude tous les amortissements fiscaux prévus dans la loi actuelle et toutes les formules disponibles en ce qui concerne les allocations d'épuisement. Il n'est dès lors nullement garanti que les gens de l'Alberta retireront une part équitable des bénéfices. Voilà un exemple du genre de drame que nous ne pouvons laisser se poursuivre au Canada, si nous voulons protéger nos futures générations de consommateurs d'énergie. Il est évident que nous